



Paris, le 15 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Syndicat des Médecins Pathologistes Français (SMPF) se réjouit de la publication du rapport de la HAS « Évaluation de la recherche des papillomavirus humains (HPV) en dépistage primaire des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus et de la place du double immuno-marquage p16/Ki67 ». Ce rapport propose à partir de données scientifiques et économiques objectives de nouvelles modalités d'organisation du dépistage du cancer du col de l'utérus en précisant la place relative du test HPV et du frottis cervico utérin (FCU) dans ce dépistage.

La HAS propose ainsi :

- Que le test HPV soit recommandé en 1ère intention chez les femmes de plus de 30 ans, suivi d'un frottis cervico-utérin si le test HPV s'avère positif.
- Qu'avant 30 ans, le FCU soit l'examen à réaliser en première intention.

Le SMPF rappelle que les médecins pathologistes français réalisent actuellement plus de 60% des tests HPV du territoire, suivant les recommandations internationales dans des conditions satisfaisant aux exigences de qualité et d'accréditation édictées par l'Association Française d'Assurance Qualité en Anatomie et Cytologie Pathologique et par le Cofrac. Ces mêmes pathologistes analysent depuis de nombreuses années plus de 85% des examens de frottis cervico-utérin réalisés en France.

Contact Presse :

Docteur Philippe CAMPARO

Président du SMPF